



**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 23 JUILLET 2020**

**Membres titulaires en exercice : 54**

**L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT**

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

<b>LUSANGER</b>	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
<b>MARSAC SUR DON</b>	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PINSON-LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
<b>LA MEILLERAYE DE BRETAGNE</b>	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
<b>MOIDON LA RIVIERE</b>	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
<b>MOUAIS</b>	M. Yvan MÉNAGER	X				
<b>NOYAL SUR BRUTZ</b>	Mme Édith MARGUIN	X				
<b>PETIT AUVERNE</b>	M. Guy DELAUNAY	X				
<b>ROUGE</b>	M. Jean-Michel DUCLOS			X	P	M. Bernard GAUDIN
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Alain LE TOLGUENEC
	Mme Catherine LE HECHO	X				
<b>RUFFIGNE</b>	M. Louis SIMONEAU	X				
<b>SAINT AUBIN DES CHATEAUX</b>	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
<b>SAINT JULIEN DE VOUVANTES</b>	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
<b>SAINT VINCENT DES LANDES</b>	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	M. Alain RABU
<b>SION LES MINES</b>	M. Bruno DEBRAY			X	P	Mme Martine CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER	X				
<b>SOUDAN</b>	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
<b>SOULVACHE</b>	Mme Fabienne JOUAN	X				
<b>VILLEPOT</b>	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 juin dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

M. le Président précise que la présente séance fait l'objet d'une retransmission et n'est pas ouverte au public au vu du contexte sanitaire.

Il indique par ailleurs qu'une intervention est prévue dans le cadre de la délibération relative à l'acquisition du site ACIER PLUS situé rue de la Gare à Châteaubriant. Une suspension de séance aura donc lieu afin de permettre à M. Erik JUTEAU, Président du GRETA/CFA de Loire-Atlantique, et M. Alain MONZANARES, Directeur du GRETA de Loire-Atlantique de présenter le projet.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

*Economie*

- **Délibération n° 045: Acquisition du site industriel « ACIER PLUS » rue de la gare à Châteaubriant**

M. Bernard GAUDIN émet un avis favorable sur ce projet. Il fait toutefois remarquer, comme il l'avait déjà fait antérieurement, qu'avec un projet d'investissement de cette importance et même si les concours financiers sont intéressants, il convient d'évoquer le fonctionnement. Il s'interroge en effet sur les engagements que prend la collectivité en fonctionnement en demandant si le GRETA ou les artisans qui viendraient s'y installer loueront les locaux, si les frais de gardiennage et d'entretien des locaux sont connus, etc... Il demande que pour les prochains projets d'investissement les dépenses de fonctionnement soient communiquées même s'il existe des incertitudes.

M. Dominique DAVID relève en effet qu'à ce stade du projet, il existe forcément des incertitudes. Néanmoins, il est d'ores et déjà prévu pour les frais d'acte, d'études et les travaux préliminaires, des crédits à hauteur de 200 000 €.

M. le Président rappelle une situation similaire et notamment concernant l'acquisition de l'usine MARIE à Châteaubriant. Dès que celle-ci a cessé son activité, la communauté de communes s'était aussitôt mobilisée pour l'acquérir. Aujourd'hui, les ateliers ont été cédés, ce qui engendre une opération blanche.

Il précise que le site ACIER PLUS sera principalement dédié à la formation. Il souligne à ce titre qu'il ne peut y avoir d'emplois, s'il n'y a pas de formation et que les chefs d'entreprises y sont sensibles.

En matière de location, il rappelle que l'atelier de soudure situé sur la zone du Bignon à Erbray a été mis gracieusement à la disposition du GRETA en précisant que c'est dans cet esprit que le présent dossier a été monté. Il insiste ainsi sur le fait que si l'Etat a accordé la totalité de la somme qui lui avait été sollicitée, c'est bien dans cette optique. S'agissant des artisans ou des personnes qui solliciteraient tout ou partie des ateliers, il indique que des locations seront réalisées. Il en profite pour indiquer qu'il y a déjà des demandes.

Il conclut en indiquant que le coût final de ce projet n'est pas connu à ce jour mais que la somme dédiée à cette réalisation est bien investie.

**SUSPENSION DE SEANCE**

M. le Président accueille Messieurs Erik JUTEAU et Alain MONZANARES en les remerciant de leur présence, de leur attachement au territoire communautaire et de la décision qui été prise pour lancer ce projet. Il rappelle que l'an dernier, suite à l'inauguration de l'atelier de soudure, ils ont accompagné la communauté de communes afin de recenser les besoins en formation auprès des entreprises. Ce recensement a permis de monter le projet présenté à cette séance qui a été remarqué par l'Etat. Il souligne à cet effet, l'intérêt de l'Etat sur ce dossier qui, en moins de trois mois, a fait part de son soutien financier.

M. Erik JUTEAU remercie à son tour M. le Président. En s'adressant à l'assemblée, il rappelle en effet son attachement particulier pour le territoire communautaire et se dit ravi de revenir sur Châteaubriant.

Il procède tout d'abord à la présentation du GRETA/CFA de Loire-Atlantique. En premier lieu, il remercie la collectivité pour son soutien qui a permis l'intervention du GRETA sur le territoire pour dispenser des formations d'adultes dans un premier temps et désormais de la formation d'apprentis. Il indique que ce projet est très intéressant pour le GRETA qui a une mission de formation auprès du service public.

En effet, le GRETA / CFA de Loire-Atlantique est un réseau d'établissements scolaires publics. Sur la Loire-Atlantique, cela représente 92 établissements. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce réseau est devenu le GRETA/CFA compte tenu de ses missions de service public qui portent également désormais sur l'apprentissage suite à la réforme qui est intervenue ces derniers mois.

Le GRETA/CFA de Loire-Atlantique accueille chaque année un peu plus de 4 500 stagiaires, formés sur le département. Ce sont également aujourd'hui 600 apprentis qui ont été accueillis. M. Erik JUTEAU fait part de son souhait de développer ces chiffres de façon plus importante encore.

Il souligne qu'en tant qu'opérateur de service public, le GRETA/CFA ne bénéficie pas ou très peu de subventions. Les formateurs doivent être rémunérés par leurs recettes en offrant des prestations aux entreprises notamment. Le chiffre d'affaires est réalisé à 50 % auprès d'entreprises privées et pour la part restante, auprès des donneurs d'ordre que sont la Région ou le Département ou certaines collectivités territoriales.

Chaque année, le GRETA/CFA réalise un chiffre d'affaires entre 12 et 13 millions d'euros. 150 personnes permanentes et un peu plus de 450 vacataires y assurent des missions de formation de service public.

Le GRETA/CFA répond d'une part, à la demande des citoyens et des usagers qui formulent des demandes à titre individuel et d'autre part, aux demandes d'entreprises. Son savoir-faire porte sur l'ingénierie de formation qui consiste à pouvoir dimensionner des formations longues ou courtes, qui peuvent être qualifiantes ou diplômantes et surtout qui soient adaptées aux besoins des entreprises du territoire ou aux besoins des salariés.

Avant de donner la parole à M. Alain MONZANARES pour détailler les projets travaillés avec les acteurs du territoire et la communauté de communes, il insiste sur la particularité du GRETA/CFA en tant qu'opérateur de formation à destination des adultes et des jeunes à partir de 15 ans qui repose sur son adaptabilité face aux besoins, à leur évolution et au plus près des territoires. Il indique que grâce à son tissu d'établissements, le GRETA/CFA couvre l'ensemble du territoire. Là où existe un collège, un lycée ou un lycée professionnel adhérent du GRETA, ce dernier est en mesure de monter une formation à proximité.

M. Alain MONZANARES remercie M. le Président de son invitation. Il complète les propos de M. Erik JUTEAU sur la mission de service public assurée par le GRETA/CFA en indiquant que l'offre de formations est développée selon les besoins de recrutement des entreprises du territoire. L'objectif est ainsi de mettre en œuvre des formations qui puissent monter en compétences et en qualifications les citoyens et leur permettre de viser une insertion durable et maintenir l'activité de leur entreprise sur le territoire.

Le GRETA/CFA intervient dans ce cadre sur différentes filières : la filière industrie, la filière transport / logistique, la filière tertiaire avec les services et la filière hôtellerie / restauration. Au travers de ces filières, l'offre de formations proposée s'appuie non seulement sur les moyens techniques mis à disposition par le lycée professionnel Mûquet/Lenoir, mais également sur les moyens proposés par la communauté de communes au travers de l'atelier de soudage sur la zone du Bignon à Erbray.

Il précise que concernant la filière industrie, où sont développées des formations en soudage, il a été identifié des besoins assez forts. C'est pourquoi, il est envisagé de développer des formations en assemblage mécanique. Cette nouvelle offre de formation va nécessiter des moyens et des espaces supplémentaires. En s'appuyant sur l'expertise des entreprises, telle que KHUN par exemple qui a mis en place tout un processus d'assemblage particulier, le GRETA/CFA pourrait s'inspirer de cette chaîne de production pour la reproduire dans un cadre pédagogique. Cette réalisation nécessite des espaces, des moyens matériels et de l'ingénierie de formation.

Par ailleurs, le GRETA/CFA souhaite offrir un appui aux entreprises industrielles qui peuvent traverser quelques difficultés actuellement, sur de l'expertise en conseils, sur la montée en compétence de techniciens ou sur de l'amélioration de process. Des ressources formateurs peuvent également intervenir dans ce cadre.

Il souligne que le contexte actuel va amener les entreprises à réfléchir à ce type de stratégie afin d'améliorer la productivité et le process de production de leur unité.

S'agissant de la filière transport/logistique, le GRETA/CFA propose actuellement une offre de formation en magasinage, et en logistique pure. Des formations de préparateurs de commandes sont ainsi proposées et seront étendues et développées sur du transport en prenant appui sur le lycée Môquet-Lenoir. Des titres professionnels vont de ce fait être proposés au Conseil Régional dans le cadre de futurs marchés pour lesquels a été créée cette nouvelle offre de formations sur le territoire communautaire.

Sur la partie tertiaire, le GRETA/CFA a déposé auprès de la Région une offre de formations pour qualifier des personnes sur le métier de secrétaire comptable et secrétaire assistante. Cette offre est en attente de réponse actuellement. M. Alain MANZANARES ajoute que l'idée est de pouvoir proposer à la Région de former des demandeurs d'emploi qui souhaiteraient s'orienter vers ce type de métier, en sachant que le GRETA/CFA possède déjà une offre établie, sur des modules de formation notamment en comptabilité, communication, expression écrite et orale mis en œuvre pour le compte d'entreprises.

Il existe d'autres secteurs où le GRETA/CFA souhaite également étendre son offre de formations sur le territoire, à savoir l'hostellerie/restauration, en prenant appui, une nouvelle fois, sur le lycée Môquet/Lenoir. L'idée est de proposer une offre de formation sur le métier d'agent polyvalent de restauration et permettre ainsi à des demandeurs d'emploi ou des personnes qui souhaitent s'orienter vers ces métiers, de pouvoir obtenir une certaine polyvalence, une complémentarité qui leur permette de travailler sur différents établissements qui proposent de la restauration et des services liés à l'hostellerie.

M. Alain MANZANARES indique qu'un autre secteur pourrait également être développé, il s'agit du sanitaire et social. Il précise que des besoins ont été repérés sur l'aide à la personne. Dans ce cadre, le GRETA/CFA va proposer une offre de formation d'aide à domicile et de vie aux familles, également accessibles à des demandeurs d'emploi ou des personnes souhaitant se reconverter.

En conclusion, M. Erik JUTEAU souhaite ajouter deux points. Il indique qu'un pré apprentissage à destination des 15-29 ans va se mettre en place sur le territoire. Egalement, il tient à souligner que par le passé, le GRETA/CFA a dispensé des formations pour les petites entreprises et les entreprises artisanales en mutualisant les besoins. En effet, si une petite entreprise artisanale qui compterait 1,2,3 ou 4 salariés, avait un besoin en formation, les conseillers en formation professionnelle sont capables de détecter ce type de besoins et de les mutualiser pour monter des modules de formation pour 4, 5 ou 6 salariés de façon à que ce soit réalisable pour ces petites entreprises qui n'ont pas forcément de gros budgets à engager dans la formation initiale ou continue.

M. le Président précise que, tout comme pour l'atelier soudure sur la zone du Bignon, ce projet est une réelle opportunité pour la communauté de communes qui lui permettra d'assurer sa mission de formation pour répondre aux besoins des entreprises. Les relations de confiance bâties avec le GRETA/CFA au fil des années ont encouragé à répondre positivement à ce projet. Il les remercie sincèrement du travail déjà accompli et de cette opportunité offerte qui permet de pouvoir mettre en œuvre les compétences de la communauté de communes.

M. Dominique DAVID rebondit sur la présentation de M. Alain MANZANARES en précisant qu'il a débuté, depuis le 24 mai dernier, la visite de toutes les entreprises du territoire en commençant par le territoire de Derval. Il continuera par la suite sur les autres zones du territoire. Il a constaté que chacune des entreprises industrielles visitées lui a évoqué ses problèmes de formation et de recherche de personnel compétent. Chacune a signalé l'urgence à trouver des solutions à ces problématiques afin de pouvoir répondre à leurs marchés.

Il corrobore les propos de M. le Président sur l'opportunité de répondre à cette demande qui permettra de fixer de l'emploi sur le secteur et donc de fixer également des habitants sur tout le territoire.

M. le Président rappelle que lors de l'inauguration de l'atelier soudure sur la zone du Bignon, chacun avait pu constater l'enthousiasme et la motivation des personnes formées, qu'elles soient jeunes ou adultes. Le monde de l'emploi évolue et bon nombre de salariés ne sont pas formés. Ils vont être condamnés à réaliser le même travail pendant des années dans une entreprise dont la pérennité ne sera pas assurée. Il est donc nécessaire d'adapter les formations à la conjoncture et aux besoins des entreprises.

Egalement, il met l'accent sur un argument avancé par M. Erik JUTEAU qui concernait les jeunes du territoire. En effet, suite à des contacts avec les jeunes, il est ressorti que ces derniers étaient attachés au territoire et pouvaient changer de vocation pour pouvoir y rester.

M. Érik JUTEAU confirme ce constat dressé pendant ses fonctions de principal du collège Robert Schumann pendant 5 ans. Durant ces années, il a pu voir les jeunes collégiens construire leur projet d'orientation et leur projet d'insertion professionnelle. Ces jeunes étaient en effet extrêmement attachés à leur territoire, s'y sentaient heureux d'y vivre et ne voulaient surtout pas le quitter. Il avait remarqué que parfois c'était un dilemme d'avoir l'ambition de se former et de trouver une insertion professionnelle sur le territoire et de ne pas trop s'éloigner pour suivre une formation ou faire des études. Ayant exercé dans d'autres endroits, il considère que c'est une particularité des jeunes castelbriantais et des jeunes castelbriantaises de ne pas avoir envie de quitter leur territoire.

Face à ce constat, il insiste sur la nécessité de leur apporter la formation à proximité et une formation qui soit qualifiante.

Il rappelle, comme l'a dit M. le Président, que le GRETA/CFA propose désormais de la formation pour les jeunes mais son activité depuis 45 ans, c'est de proposer avant tout, des formations pour adultes destinées à ceux qui souhaitent ou rencontrent un tournant dans leur vie professionnelle ou qui souhaitent se former à nouveau ou plus. Le GRETA/CFA a à cœur d'accompagner ces personnes dans ce moment très particulier d'une vie professionnelle.

M. Sylvain DESCARPENTRIES a bien saisi que sur ce projet le GRETA/CFA était l'intervenant formation. Il demande si des acteurs locaux de formation CFA pourront être associés au projet global et notamment concernant l'acquisition du terrain.

M. Érik JUTEAU répond que cette possibilité pourrait être imaginée sur ce projet et souligne que le GRETA fonctionne déjà ainsi. Il indique que par le passé, le GRETA avait répondu à des appels d'offres et notamment à ceux de la Région, qui était précédemment le plus gros donneur d'ordre en matière de formation continue. Des accords avaient ainsi été conclus avec des concurrents. Il rappelle que la structure n'a pas vocation à faire de bénéfice mais seulement à remplir une mission de service public avec la volonté de le faire avec tous les partenaires possibles.

Suite à ces propos, M. Alain MONZANARES apporte quelques illustrations sur les formations à caractère industriel. Dans le cadre des marchés avec la Région et particulièrement pour les formations destinées aux demandeurs d'emploi, le GRETA/CFA a noué des partenariats avec l'AFPI, le centre de formation de la branche professionnelle de la métallurgie. Le GRETA/CFA est également associé à d'autres organismes de formation comme l'AFAB pour l'atelier soudure mais aussi, sur le transport logistique, avec l'AFTRAL, organisme de formation de la branche professionnelle des transports. Des partenariats existent également avec de plus petites structures comme pour exemple les Maisons Familiales et Rurales.

M. Érik JUTEAU confirme que ce sont des partenaires avec qui le GRETA/CFA a créé des alliances. Il insiste sur le fait que le GRETA/CFA est un réseau d'établissements scolaires initialement composé avec les lycées professionnels. Il en est le Président élu (CESUP), toutefois la direction est composée de 3 à 4 personnes avec notamment M. Alain MONZANARES et M. Gérard BOCCANFUSO, Proviseur du Lycée Livet, qui d'ailleurs s'excuse de ne pas avoir répondu présent à l'invitation de ce soir.

Les formations qui sont menées dans les lycées et notamment les lycées professionnels sont aussi des opportunités pour le GRETA/CFA de placer des apprentis ou des stagiaires. La structure est aussi capable d'insérer dans les modules de formation initiale (un bac pro, un BTS ou un CAP), d'insérer quelques stagiaires ou quelques apprentis qui vont venir suivre tout ou partie de la formation. Cela permet au GRETA/CFA d'avoir une offre de formation qu'aucun de ses concurrents ne peut avoir sur le territoire.

M. Erik JUTEAU souligne que les établissements scolaires ne sont pas des partenaires mais des membres actifs de leur réseau et c'est avec eux qu'ils travaillent au plus près du territoire.

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur les modalités d'évaluation ou de repérage des besoins en formation. Il demande s'il existe une instance à l'échelon du territoire où sont repérés les besoins.

M. Erik JUTEAU propose une réponse à deux voix. Tout d'abord, il rappelle les réunions organisées l'année passée avec les chefs d'entreprise du territoire pour connaître leurs besoins en matière de formation. Sur ce point, il laisse la parole à M. le Président pour apporter des précisions. Ensuite, il rappelle que le GRETA a dans ses effectifs des conseillers en formation professionnelle qui ont des relations suivies avec les entreprises pour notamment identifier leurs besoins. Il précise que Mme Emilie JOUADET a cette mission sur le territoire. Elle est également chargée d'établir un diagnostic des besoins au niveau des individuels (demandeurs d'emploi ou salariés).

M. Alain MONZANARES ajoute en tant que Directeur, qu'il est amené à échanger avec Mme Emilie JOUADET sur des points identifiés ou des problématiques pour lesquelles des difficultés peuvent être rencontrées en termes d'ingénierie et de formation. Avec l'ensemble des membres de la Direction et en connaissance de ces points, il souligne qu'il est plus aisé de monter des dispositifs en équipe.

M. Dominique DAVID complète en indiquant que la communauté de communes a organisé il y a quelques jours, un petit-déjeuner dans les locaux du Quai des Entrepreneurs, où se sont retrouvés une cinquantaine de chefs d'entreprise de tous secteurs. Il indique que ce fut un grand moment d'échange lors duquel il a été convenu d'élaborer un questionnaire qui va être proposé et adressé prochainement à tous les acteurs économiques de notre territoire afin de remonter leurs besoins dans quelque domaine que ce soit. Cette démarche sera suivie de très près.

M. le Président ajoute que le 26 septembre dernier, la communauté de communes et la ville de Châteaubriant ont été déclarées lauréates de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Au cœur des territoires » lancé par le CNAM. Egalement, la communauté de communes a été labellisée « Territoire d'industries » de l'arrondissement Châteaubriant – Ancenis. Dans ce cadre et sous l'égide de Romain PRIOU, référent en tant que Directeur du pôle économie, des tables rondes ont été organisées avec une trentaine d'industriels pour échanger sur la problématique de la formation.

Il remercie Messieurs Erik JUTEAU et Alain MONZANARES d'avoir exposé les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de la réalisation de ce projet de développement de formations sur le territoire.

M. Érik JUTEAU remercie de la confiance témoignée sur ce projet qu'il souhaite voir se développer.

M. Dominique DAVID indique, concernant les visites des entreprises, qu'il en a visité une ce matin en présence de M. le Président et de M. Romain PRIOU sur la zone du Bignon à Erbray. Cette entreprise va être rachetée. Les repreneurs sont motivés pour poursuivre son activité avec notamment une orientation de son développement à l'international qui est très intéressant. En revanche, il considère que pour faire du développement à l'international, il est nécessaire d'avoir des références qui passent par des formations de qualité et des certifications ISO. Cela s'inscrit dans la perspective et la projection de ces directeurs d'entreprise. Il a relevé que sur le territoire, existait une dynamique et une volonté de poursuivre les activités.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 046 : Cession d'une parcelle à la société EXEL CONSTRUCTION sur le Parc d'Activités du Bignon à Erbray**

**Adoption à l'unanimité.**

#### *Finances*

M. Dominique DAVID rappelle que les comptes de gestion sont établis par le Trésorier. Il précise que les comptes administratifs établis par l'intercommunalité sont conformes à ceux du Trésorier.

- **Délibération n° 047: Comptes de gestion 2019 : Budget principal**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 048: Comptes de gestion 2019 : Budget annexe Immobilier d'entreprises**

**Adoption à l'unanimité.**

- Délibération n° 049: Comptes de gestion 2019 : Budget annexe Zones d'activités économiques

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 050: Comptes de gestion 2019 : Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 051: Comptes de gestion 2019 : Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 052: Comptes de gestion 2019 : Budget annexe Service Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM TEOM)

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 053: Comptes de gestion 2019 : Budget annexe Ordures ménagères (REOM)

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 054: Bilan des acquisitions et des cessions - Année 2019

Adoption à l'unanimité.

M. Dominique DAVID informe que les délibérations relatives aux comptes administratifs 2019 font l'objet d'une présentation synthétique à partir d'un diaporama. L'article 2 de chacune des délibérations sera ensuite précisé. Il procède à cette présentation.

M. le Président quitte la séance au moment du vote des comptes administratifs 2019 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

- Délibération n° 055: Comptes Administratifs 2019 : Budget principal

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 056: Comptes Administratifs 2019 : Budget annexe Immobilier d'entreprises

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 057: Comptes Administratifs 2019 : Budget annexe Zones d'activités économiques

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 058: Comptes Administratifs 2019 : Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 059: Comptes Administratifs 2019 : Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 060: Comptes Administratifs 2019 : Budget annexe Service Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM TEOM)

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 061: Comptes Administratifs 2019 : Budget annexe Ordures ménagères (REOM)

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 062 : Droit d'entrée : Aire de services et d'accueil des camping-cars, Tarifs boutique Office de Tourisme intercommunal et Tarifs vélos à assistance électrique et pénalités en cas de dégradation

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 063 : Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Emmaüs de la Mayenne et du Castelbriantais

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 064 : Décision modificative N° 1 : budget annexe "Immobilier d'entreprises"

Adoption à l'unanimité.

## Personnel – Administration Générale – Mutualisation

### *Personnel*

- Délibération n° 065: Prime exceptionnelle COVID-19

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 066: Droit à la formation des élus

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 067: Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 068 : Remboursement de frais dans le cadre du mandat spécial des élus représentant la communauté de communes au sein de la Fédération des Marchés de Bétail Vif (FMBV)

Adoption à l'unanimité.

## Sports et Loisirs

- Délibération n° 069: Rapport de la Délégation de Service Public pour l'espace aquatique de Derval

Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

## Petite enfance et Jeunesse

- Délibération n° 070 : Modification de la composition de la commission d'admission des multi-accueils

Adoption à l'unanimité.

## Marchés publics et Travaux

- **Délibération n° 071 : Marché public de prestation de services pour la collecte et le transfert des déchets ménagers et assimilés, et gestion du bas de quai des déchèteries**

M. François-Xavier LE HECHO s'interroge sur la mise en concurrence. Il constate que seuls VEOLIA et BARBAZANGES TRI OUEST avaient obtenu le marché sachant que ce sont des prestataires locaux.

M. Rudy BOISSEAU précise que concernant ces marchés, la communauté de communes a réceptionné d'autres offres. Elles ont toutes fait l'objet d'un examen par la commission d'appel d'offres selon différents critères établis et ce, dans le respect du cahier des charges. Il souligne que ces marchés arrivent à échéance à la fin de l'année.

M. Bernard GAUDIN constate que sur l'ex secteur de Derval, existe un certain nombre de marchés qui arrivent à échéance. Il découvre le marché de collecte en porte à porte.

M. Rudy BOISSEAU répond que la collecte en porte à porte sur l'ex secteur de Derval concerne le lot n° 1. Il s'agit d'un marché qui arrive à terme au 31 décembre 2020.

Il ajoute que d'autres marchés arrivent également à échéance au 21 octobre 2020 sur l'ex secteur du castelbriantais, il est proposé de les prolonger par avenant jusqu'au 31 décembre 2020, afin de pouvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2021, uniformiser la durée des prochains marchés sur l'ensemble du territoire.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 072 : Signature d'un protocole transactionnel entre la Communauté de Communes, BVL Architecture et Loire Atlantique Développement**

**Adoption à l'unanimité.**

## Prévention et gestion des déchets

- **Délibération n° 073 : Redevance spéciale : fixation du tarif pour l'année 2020**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 074 : Rapport d'activités du service de prévention et de gestion des déchets du secteur du Castelbriantais - Année 2019**

M. Rudy BOISSEAU indique que le présent rapport expose l'organisation du service et sa composition. Il relate les différents chiffres sur les collectes d'ordures ménagères sur le territoire. Il fait remarquer une légère diminution des volumes collectés en déchetteries sur le territoire de l'ex castelbriantais, du fait de l'interdiction des dépôts pour les professionnels à compter de mars 2019. Toutefois, les chiffres sont proches de ceux de 2018.

Par rapport à 2018, il souligne que les dépenses réelles de fonctionnement sur ce budget ont diminué de 1 % et les recettes ont augmenté de 4 %. Concernant les synthèses des actions de prévention, il en cite certaines : informations sur le tri des déchets, gaspillage alimentaire, valorisation des déchets verts et compostage, semaines à thèmes. Ces actions, menées par les ambassadeurs du tri, ont sensibilisé environ 6 000 personnes.

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.**

- **Délibération n° 075 : Rapport d'activités du service de prévention et de gestion des déchets du secteur de Derval - Année 2019**

M. Rudy BOISSEAU note sur l'ex secteur de Derval une légère évolution du tonnage de collecte des ordures ménagères. L'activité 2019 est identique à celle de 2018. Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, il constate qu'elles sont stables. S'agissant des recettes, il relève une baisse de 2 % et indique que cette situation ne met pas en péril le fonctionnement de ce service.

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.**

- **Délibération n° 076 : Elaboration d'un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés**

M. Bernard GAUDIN demande si cette commission sera opérationnelle dès le mois de septembre de façon à informer et à sensibiliser les habitants car ce programme va avoir des conséquences sur les habitudes des usagers dans leur quotidien.

M. Rudy BOISSEAU informe que la commission se réunira le 3 septembre prochain en précisant qu'il est indispensable d'accélérer sur ce dossier car il y a de gros enjeux. Un calendrier sera proposé dans le courant du mois de septembre.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 077 : Extension des consignes de tri des emballages plastiques**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 078 : Modernisation du réseau des déchetteries**

M. Bernard GAUDIN fait observer que l'étude qui avait été lancée concernait le maintien de deux déchetteries sur l'ensemble du territoire, à savoir sur Châteaubriant et Lusanger. Il demande si à ce jour, le maintien de la déchetterie du Petit-Auverné est envisagé et demande une explication à ce changement.

Par ailleurs, et concernant cette modernisation du réseau des déchetteries qui est nécessaire selon lui, il demande sur quel budget cette opération va s'inscrire, à savoir le budget annexe SICTOM TEOM ou REOM selon la date à laquelle les travaux seront effectués.

M. Rudy BOISSEAU rappelle que l'uniformisation des deux systèmes de collecte doit être réalisée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il précise que si la décision est prise de transférer la déchetterie de Châteaubriant sur la zone du Val Fleury, avant cette échéance, le budget annexe SICTOM TEOM sera impacté.

Il précise que s'agissant du maintien des déchetteries sur 3 sites au lieu de 2, il a été projeté de conventionner avec des communes voisines se situant hors du territoire communautaire afin de permettre aux habitants du sud du territoire de pouvoir déposer leurs déchets dans une déchetterie voisine et ainsi faire en sorte que la déchetterie du Petit-Auverné disparaisse.

Il indique que malgré plusieurs rendez-vous et entretiens, ces conventions n'ont pu aboutir. C'est pourquoi, le site du Petit-Auverné est maintenu. Il fait d'autant plus remarquer que pour ce site, et comme il l'est indiqué dans la présente délibération, la commune du Petit-Auverné possède 3 hectares qui entourent la déchetterie, ce qui pourra faciliter son évolution.

**Adoption la majorité**  
**1 abstention (M. Guy DELAUNAY).**

## Environnement

- Délibération n° 079 : Adoption du 1er contrat territorial eau des bassins versants Chère-Don-Isac 2020-2022

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 080 : Adoption des procès-verbaux de mise à disposition des ouvrages sur la Chère avec le Syndicat Chère-Don-Isac et la Ville de Châteaubriant et du nouveau protocole organisant le transfert de la compétence de défense contre les inondations avec l'EPTB Vilaine

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 081 : Désignation de représentants aux Syndicats de bassins versant du Semnon et de l'Oudon

Adoption à l'unanimité.

## Mobilité

- Délibération n° 082 : Modification des statuts de la Communauté de Communes

M. Bernard GAUDIN indique ne pas saisir la précipitation de cette délibération. Il fait observer que dans l'exposé, il est noté qu'il doit y avoir des concertations notamment avec la Région qui est l'autorité organisatrice, suite à la loi sur les mobilités. Il lui semble que la Région donne à chaque EPCI jusqu'au 31 mars 2021, pour se prononcer sur le choix de devenir autorité organisatrice ou au contraire de rester dans la situation précédente.

Il s'interroge sur une telle précipitation alors que nous n'avons pas connaissance des modalités de transfert de la compétence et selon quel budget et quels moyens.

Il indique par ailleurs, que la Région va proposer des conférences sur la mobilité et qu'elle va aussi déterminer des bassins de mobilité. Toutefois, cette réflexion n'est pas mise en place, elle s'amorcera visiblement à la rentrée de septembre. Au vu de ces éléments, il ne comprend donc pas pour quelles raisons aller aussi vite dans cette décision de devenir autorité organisatrice de la mobilité alors que nous n'avons pas connaissance de toutes les données ou tous les enjeux autour de cette question, sachant que ce sont des enjeux très importants, et probablement très importants en termes d'engagements financiers.

De son point de vue, la mobilité ne se voit pas uniquement en intracommunautaire. Elle se voit pour aller vers d'autres zones d'activités, vers d'autres agglomérations au lieu d'être uniquement une mobilité à l'intérieur de la communauté de communes.

Il informe qu'il s'abstiendra pour cette raison, pour autant cela ne préjuge pas qu'il refuse cette idée de devenir autorité organisatrice. Toutefois aujourd'hui, il considère qu'il n'y a pas les éléments pour le faire.

M. Sébastien CROSSOUARD fait observer que ce transfert de compétence va permettre de gagner en réactivité. En effet, s'agissant du C'Bus, les demandes de changement de circuits ou d'horaires auprès de la Région nécessitent un temps de traitement très long. Cette prise de compétence va permettre d'être réactif.

M. Bernard GAUDIN répond que le C'Bus n'est qu'un exemple.

Mme Catherine CIRON complète avec un autre exemple à l'échelle de l'intercommunalité avec les transports scolaires. Elle précise qu'il est nécessaire d'avoir des réponses de proximité notamment pour répondre aux demandes des communes. Cette réponse de proximité ne peut être donnée que par l'intercommunalité qui a une bonne connaissance des situations sur le territoire. Sachant que la collectivité va devenir autorité organisatrice, elle précise que celle-ci sera en mesure de changer les lignes de desserte.

Elle souligne que la communauté de communes fait aussi preuve de réactivité en saisissant l'opportunité de la loi. Elle ne comprend pas pourquoi attendre encore une année d'organisation des transports scolaires qui ne vont pas répondre aux demandes des familles. Elle fait remarquer que les familles sont dans l'attente et notamment celles qui ont des enfants dans des écarts et dont les parents ne peuvent pas les emmener sur le point de transport dans le centre de la commune. Il est donc nécessaire d'avoir une réponse territoriale de proximité.

M. le Président ajoute que la réactivité c'est aussi de l'efficacité. A la question, pourquoi se précipiter parce que la Région donne jusqu'au 31 mars ? Il répond que le 31 mars est une date butoir et que tout le monde sait qu'à cette période la Région aura d'autres priorités. Il se souvient que lorsque la délibération relative à la création de la maison de la mobilité avait été présentée, M. Bernard GAUDIN doutait et s'était de ce fait abstenu. Cet équipement, au vu de ses chiffres de fréquentation, est cité en exemple non seulement au niveau régional mais aussi au niveau national. Il précise que ce sont des centaines de personnes qui s'y déplacent chaque mois.

Il précise qu'avant le confinement, il a été enregistré un nombre impressionnant de personnes qui ont fréquenté la maison de la mobilité. La réalité montre aujourd'hui que cette Maison de la mobilité est une nécessité.

Il indique avoir participé à la dernière commission mobilité, lors de laquelle il a pu constater que la mobilité était un enjeu important du mandat pour les 26 communes du territoire et pour toute la population qui est en attente.

Il revient sur les modifications de circuits du C'Bus. En rappelant que la Région ne maîtrise pas les réalités du terrain et en particulier l'intérêt de faire passer le C'Bus à un horaire plutôt qu'à un autre et à un lieu donné.

Il corrobore les propos de M. Sébastien CROSSOUARD et de Mme Catherine CIRON en soulignant que la collectivité sera plus efficace et donnera des réponses de proximité. Il prend pour exemple un Maire qui récemment a fait part de la nécessité d'un arrêt pour des scolaires sur sa commune. La Région a répondu que ce n'était pas possible. Ce sont ainsi 5 familles qui n'ont pas de service de transports scolaires à la rentrée. Il souligne que si la compétence était exercée par la communauté de communes, la Région n'aurait pas à être saisie. La communauté de communes aurait pu adapter le service avec la commune concernée. Il pense par ailleurs, à la commission qui grâce à la motivation des uns, et aux bonnes idées données pourront démontrer que la mobilité est une belle compétence et que cette prise de compétence se traduira par plus d'efficacité du service au profit des concitoyens.

M. Sébastien CROSSOUARD ajoute que les discussions avec la Région ont bien débuté depuis deux semaines. Deux rencontres se sont déjà tenues en visio conférence et une autre est fixée en septembre prochain.

M. Alain RABU demande si les élus de Nozay ont été rencontrés.

M. Sébastien CROSSOUARD répond qu'ils ont été rencontrés il y a une dizaine de jours. Il précise que la délibération suivante précise qu'un groupe de travail sera créé et sera composé des élus de Nozay, des élus de la communauté de communes Châteaubriant-Derval et les services de la Région pour évoquer les conditions de liquidation du SITC.

**Adoption à la majorité.**

**4 abstentions (M. Bernard GAUDIN - M. Alain RABU – M. Jean-Michel DUCLOS – Mme Marie-Anne LAILLET).**

- **Délibération n° 083 : Dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs Région Châteaubriant - Nozay - Derval et désignation des délégués pour clôturer les comptes**

M. Jean-Noël BEAUDOUIN est conscient que le SITC ne peut pas fonctionner tel qu'actuellement. Toutefois, il s'interroge sur le fait de décider unilatéralement sur le devenir du SITC.

M. Sébastien CROSSOUARD précise que la dissolution doit être demandée par un des membres du syndicat, c'est l'objet de la présente délibération.

M. Bernard GAUDIN comprend également qu'il existe des organisations qu'il faut faire évoluer à certains moments et en fonction des besoins. Un travail est certainement à réaliser au niveau du syndicat de transports. Pour autant, il considère que le fait de dire « on dissout », met des gens en danger. Il pense aux salariés qui apprennent aujourd'hui ce projet de dissolution. La méthode ne lui semble pas appropriée. Il est nécessaire de discuter au préalable. Il est conscient qu'il faut sûrement faire évoluer cette structure pour répondre aux besoins nouveaux, les coûts seront donc à revoir mais selon lui, cela ne veut pas dire poser comme acte premier la dissolution.

Il lui semble plus judicieux de poser comme acte premier la discussion avec les collègues des communes de la communauté de communes de Nozay que de partir en discussion avec un objectif de dissolution qui s'avérerait être néfaste pour la négociation.

Il indique que s'il est maintenu d'engager la procédure de dissolution dans la décision, il votera contre. Il est d'accord sur le fait que les représentants de chaque commune au syndicat puissent rencontrer rapidement leurs collègues de Nozay et fassent évoluer le système mais pas sur un acte de dissolution dans l'immédiat.

M. Sébastien CROSSOUARD le rassure en précisant que les salariés ne vont pas apprendre le projet de dissolution puisque les discussions ont déjà commencé il y a quelques semaines avec eux. Ils sont d'ailleurs associés très souvent avec leur Directrice, aux réunions avec la Région.

M. le Président ajoute que le syndicat gérait auparavant un budget de 1 150 000 €. Aujourd'hui, ce budget est descendu à 259 000 € puisque les trois quarts de l'activité a été reprise par la Région. Il souligne que c'est le seul syndicat en France où l'on constate 171 000 € de dépenses de personnel pour 259 000 € de budget. Il fait remarquer que cette situation perdure depuis plusieurs mois et qu'il s'agit d'argent public. La dissolution est demandée aujourd'hui et les modalités seront étudiées avec le groupe de travail.

Mme Catherine CIRON précise qu'à l'échelle du département de Loire-Atlantique, c'est le seul syndicat qui subsiste sur l'organisation des transports. Les autres territoires de Loire-Atlantique ont déjà réfléchi sur cette évolution qui se traduit par la disparition des syndicats de transports afin d'avoir une plus grande efficacité sur leurs territoires.

M. Alain RABU déclare ne pas être opposé à ce transfert de compétence mais considère que ce dossier n'a pas assez été travaillé avec les élus de Nozay pour pouvoir prendre cette décision.

M. Sébastien CROSSOUARD rappelle la rencontre il y a une dizaine de jours, avec les élus de Nozay et les services. Il s'agissait de lancer la discussion. Les élus sont d'accord sur le fait que cette situation ne peut pas durer et pense que tout le monde est également d'accord au vu des chiffres. Cette dissolution est aussi une avancée dans le sens où la négociation avec la Région va être une première.

M. Jean-Yves GICQUEL intervient concernant le personnel du syndicat et demande si des pistes de réintégration sont envisagées pour les salariés.

M. Sébastien CROSSOUARD précise que les salariés sont associés aux discussions lors desquelles sont évoquées cette question. L'avenir des salariés est bien entendu un des premiers points à traiter.

**Adoption à la majorité.**

**2 contre (M. Bernard GAUDIN – M. Jean-Michel DUCLOS)**

**7 abstentions (M. Alain LE TOLGUENEC - M. Alain RABU - M. Jean-Noël BEAUDOIN - M. Jean-Yves GICQUEL - Mme Béatrice PIERRISNARD – Mme Isabelle MICHAUX – Mme Marie-Anne LAILLET).**

- **Délibération n° 084 : Agrément de la maison de la mobilité pour devenir bureau auxiliaire de la SNCF afin de délivrer toute l'offre tarifaire de billets de trains**

M. Bernard GAUDIN demande si le budget présenté est celui de l'année 2020 et si concernant le programme LEADER, celui-ci se poursuivra en 2021 ou 2022.

M. Michel EVAÏN indique que les crédits sont mobilisables jusqu'à la fin du programme européen en 2023.

M. François-Xavier LE HECHO constate que la délibération fait état d'une rémunération représentant 5 % de commissions sur les ventes réalisées qui n'apparaît pas au niveau des recettes. Il demande si elles peuvent être estimées.

M. Michel EVAÏN répond que ces recettes n'ont pas été chiffrées.

M. François-Xavier LE HECHO demande si la SNCF aurait pu communiquer une fourchette approximative de ce gain.

M. Michel EVAÏN précise que la SNCF n'a pas communiqué cette estimation car elle est délicate à établir.

**Adoption à la majorité**

**2 abstentions (M. Alain LE TOLGUENEC – Mme Isabelle MICHAUX).**

## Culture

### - Délibération n° 085 : Présentation du projet intercommunal de Lecture publique

Mme Catherine CIRON expose ce projet en le résumant dans ces grandes lignes d'organisation au niveau du territoire. Elle précise que depuis 3 ans, la communauté de communes a harmonisé sur les deux ex réseaux l'ensemble des manifestations. Un logiciel de prêt et une navette de distribution des livres ont été mis en place sur les 26 communes. Dans le domaine de l'animation culturelle, un important travail a également été réalisé.

Elle indique qu'un dernier travail reste à finaliser, et ce projet le présente, il s'agit du fonctionnement entre professionnel(le) / bénévole dans chacune des bibliothèques. A ce jour, existent en effet deux fonctionnements différents.

Il est proposé, dans le cadre de ce nouveau fonctionnement, de travailler par bassin de vie. Elle rappelle que les bassins de vie ont déjà été actés dans le projet de territoire et dans le SCOT.

Sur la carte projetée à l'assemblée, elle indique que 6 bassins de vie ont été définis. Ces bassins de vie ne sont pas limités à ce qui a été proposé. Il y a des porosités entre toutes les communes mais il était nécessaire d'avoir des délimitations actées afin de pouvoir construire la présence des professionnel(le)s et des bénévoles dans les différentes bibliothèques.

Elle précise qu'à l'intérieur de ces 6 bassins de vie, une classification des bibliothèques a été réalisée, en fonction de la superficie de chacune, en fonction du nombre d'habitants de la commune et en fonction de l'éloignement entre les différentes bibliothèques. Elle explique que sur la carte présentée et pour chaque bassin de vie, il y a une classification des bibliothèques, soit en équipement relais, soit en équipement de proximité, ou soit en équipement ressource.

A partir de cette carte, elle indique qu'un projet de travail a été adapté pour les professionnel(le)s qui vont se répartir chacun ou chacune sur 3 ou 4 bibliothèques avec des heures de présence dans chacune des bibliothèques en lien avec la présence des bénévoles.

Mme Catherine CIRON précise que ce projet a été travaillé en amont depuis plus d'un an et demi avec les professionnel(le)s, les bénévoles et à plusieurs reprises lors de la commission culture mise en place dans le précédent mandat. Elle souligne que ce projet aurait dû aboutir au printemps de cette année, mais avec le contexte sanitaire ce projet a été reporté. C'est pour cette raison qu'il est présenté à la présente séance.

Elle indique que ce projet vise à continuer de faire de chacune des bibliothèques du territoire des lieux de vie, des lieux de qualité culturelle et des lieux sociaux. Elle en profite pour rappeler que chaque commune possède sa bibliothèque ou sa médiathèque créée, rénovée ou en cours de rénovation. Cette année, aura lieu l'inauguration de la nouvelle bibliothèque de Noyal sur Brutz et de celle de Soudan. La construction de la bibliothèque de Saint-Vincent des Landes est lancée, il restera à prendre en charge la bibliothèque de Saint-Aubin des Châteaux.

Dans le domaine de l'animation des bibliothèques, elle précise qu'un plus doit être apportée pour la population afin de répondre à leur demande. Cette dimension est abordée et des propositions sont avancées dans le projet de lecture publique.

Ce projet est qualitatif et quantitatif. Des pourcentages d'augmentation de fréquentation (lorsque les habitants viennent dans les bibliothèques) et de pénétration (emprunt des différents documents) ont été fixés. Elle informe que plus de 160 000 documents sont empruntables de façon égalitaire sur l'ensemble du réseau. En effet, si l'ouvrage ne se trouve pas dans une des bibliothèques, grâce à la navette, il peut être disponible dans la semaine dans la bibliothèque où le demandeur a formulé cet emprunt.

Ce projet de lecture publique est établi pour la période 2020 à 2025. Sa mise en place nécessite le soutien des professionnel(le)s et à ce titre, il est proposé en 2020, d'acter le recrutement d'un professionnel, puis un autre en 2021 et un autre en 2023, pour monter peu à peu en puissance, et aboutir en 2025, à cocher tous les éléments sur lesquels, reposent les engagements liés à ce projet de lecture publique.

M. Bernard GAUDIN constate que c'est un projet dense. Il déclare qu'il faut s'y prendre à plusieurs reprises pour le lire. Il a remarqué que plusieurs objectifs sont poursuivis entre l'augmentation de la fréquentation, l'organisation de la répartition sur le territoire entre les bénévoles et les professionnel(le)s. Selon lui, le grand nombre d'objectifs ne facilite pas de rentrer dans la démarche de la lecture totale de ce projet.

D'après lui, il est nécessaire de rappeler l'objectif premier qui est la fréquentation. Il est en effet nécessaire qu'il y ait des lecteurs et que leur nombre augmente. Il relève que sur le territoire la fréquentation n'est pas très importante par rapport à la moyenne départementale ou nationale. Un effort est donc à faire sur ce point en augmentant la fréquentation de ces lieux. Ce point avait été évoqué dans la commission à un moment donné sur le fait que ce sont des lieux qui hormis la fréquentation pour la lecture, ou pour l'emprunt de documents, ne sont pas disponibles forcément à 100 % pour la population, les associations etc...

Il avait été ainsi évoqué l'idée de tiers lieux permettant de rendre accessibles les bibliothèques à différents types de manifestations. Sur ce point, M. Bernard GAUDIN note qu'un travail plus approfondi doit être réalisé de façon à ce que ces lieux soient ouverts le plus possible. Il pense à l'aspect formation notamment.

Mme Catherine CIRON répond que dans le document, ce que M. Bernard GAUDIN vient de présenter comme un manque, est le premier objectif.

Sur l'aspect formation, elle informe que dans les ressources numériques, la collectivité est abonnée au « Canal des Métiers », qui permet de bénéficier d'un accompagnement numérique sur différentes propositions de formations. Cet aspect a déjà été pris en compte dans les bibliothèques mais il est vrai qu'il faut monter en puissance.

Elle précise concernant l'accueil de classes que ce sont 13 000 scolaires qui fréquentent les bibliothèques. S'agissant des tiers lieux évoqués par M. Bernard GAUDIN, elle rappelle que l'IME, les associations d'assistantes maternelles et également les EHPAD sont déjà accueillis au sein des bibliothèques. Une large ouverture est déjà existante vers d'autres acteurs sociaux et les habitants du territoire. Ce projet conforte des éléments qui existaient, il s'agit de les optimiser.

M. Bernard GAUDIN indique que concernant la formation, des organismes pourraient aussi s'installer ponctuellement dans ce type de lieu pour dispenser une formation.

Mme Catherine CIRON répond que cette idée pourrait être retenue et rejoindrait la présentation effectuée en début de séance sur le dossier ACIER PLUS sachant que la communauté de communes est un territoire apprenant. Ce territoire apprenant se décline au Quai des Entrepreneurs, sur le site ACIER PLUS, ou encore dans les bibliothèques et médiathèques. Elle informe que ce sujet sera abordé en commission.

#### **Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 086 : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la construction de la Médiathèque intercommunale à Saint-Vincent-des-Landes**

Mme Catherine CIRON informe que le permis de construire va être déposé à la fin de l'été pour une consultation à l'automne. Les travaux devraient être lancés au début de l'année 2021.

#### **Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 087 : Demande de subvention pour le festival Lettre en scène**

Mme Catherine CIRON précise que le festival Lettre en scène est pris en charge par les budgets de la médiathèque, du Théâtre de Verre et du conservatoire. Les crédits correspondants ont déjà été prévus aux budgets concernés. Les deux précédentes éditions avaient été construites au regard des budgets alloués sur ces structures. Il convient à présent de solliciter des financements complémentaires auprès de la DRAC qui a toujours su soutenir les projets de la communauté de communes.

#### **Adoption à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

M. le Président remercie toutes celles et ceux qui ont participé à la préparation de ce conseil, et notamment les agents communautaires. Il souhaite des congés bien mérités pour les uns et les autres en espérant que la situation sanitaire permette de passer des vacances sereines.

Le Président,

  
Alain HUNAUT

